

Il y a cinquante ans, le jour où les Français ont dit «non» au général de Gaulle

Par [Jacques de Saint Victor](#)

GRAND RÉCIT - Le soir même, le Général démissionnait de ses fonctions. Son projet de rénovation du Sénat et de la régionalisation, très critiqué, n'avait pas été compris des Français.

Minuit venait de sonner ce dimanche 27 avril 1969 et, peu après, un communiqué de deux lignes, signé «Ch. de Gaulle», annonçait sobrement: «Je cesse d'exercer mes fonctions de président de la République. Cette décision prend effet aujourd'hui à midi.» Le général de Gaulle venait de perdre son référendum sur la «rénovation» du Sénat et la régionalisation. Il en avait eu le pressentiment depuis quelques semaines.

Dès le 20 avril, il avait confié à Michel Debré : «Les Français veulent que je m'en aille.» Aussi n'a-t-il pas attendu à l'Élysée les résultats de la consultation populaire. Dès le vendredi 25 avril, il est retourné dans sa résidence de la Boisserie, en Haute-Marne ; sa DS noire a quitté la capitale aux alentours de 13 h 45. Il a passé le lendemain, samedi 26 avril, à Colombey sans rencontrer personne. Le dimanche 27, comme tous les Français, il est allé voter à la mairie de son village. Puis il a attendu durant la soirée de ce dimanche - «peut-être la plus sombre de sa vie» - dans son bureau.

Rejet indéniable

Il serait resté «très calme, très serein, impavide», prétend une dépêche de l'AFP du lendemain. Il n'a reçu que trois appels de Bernard Tricot, le secrétaire général de l'Élysée. Un premier peu avant 20 heures, pour lui faire part des premières «fourchettes» du scrutin. On se dirige vers une probable victoire du non. Et les résultats seront bientôt sans appel: 52,4 % de non contre 47,6 % de oui en faveur de son projet de réforme. C'est un rejet indéniable.



Un tableau affiche les résultats régionaux du vote par référendum sur les amendements constitutionnels, au ministère de l'Intérieur, à Paris. - Crédits photo : AFP PHOTO

Les deux autres coups de fil, l'un à 22 heures puis l'autre à 23 h 45, sont moins destinés à confirmer les prévisions qu'à s'entendre sur le moment où le chef de l'État annoncerait sa décision de quitter le pouvoir. Avant même son départ à Colombey, le 25, de Gaulle, qui se préparait à cet échec, avait préparé le bref communiqué et il en avait laissé une copie à Tricot et à son premier ministre, Maurice Couve de Murville. Mais il n'avait pas

précisé quand il devrait être rendu public.

Selon l'AFP, le président de la République aurait d'abord voulu que cette annonce ne soit faite que le lundi matin, à 9 heures. Ce ne serait qu'au dernier moment que le Général aurait pris la décision d'informer les rédactions, à minuit onze, que son départ prendrait effet le jour même, à midi, cédant ainsi l'intérim, selon la Constitution, au président d'un Sénat qu'il entendait supprimer.

Amer clin d'œil de l'histoire. Charles de Gaulle remplacé momentanément par Alain Poher! Double amertume: la réforme rejetée prévoyait que l'intérim ne serait plus assuré par le président du Sénat mais par le premier ministre...

«Suicide en plein bonheur»



André Malraux est à la tribune de l'Union des jeunes gaullistes pour le progrès, le 13 avril 1969, à Strasbourg, pour soutenir le «oui» au référendum. - Crédits photo : KEYSTONE-FRANCE/KEYSTONE-FRANCE

Charles de Gaulle quittait le pouvoir sur un échec. Depuis, beaucoup se sont interrogés sur le sens de ce référendum perdu. C'est probablement l'un des actes les plus controversés du Général. On a parlé de «sabordage politique». François Mauriac a évoqué un «cas sans précédent de suicide en plein bonheur». On a laissé entendre que cette réforme de la régionalisation et du Sénat, visant à fondre cette Haute Assemblée avec le Conseil

économique et social et à lui retirer quasiment tout pouvoir législatif, n'était pas compréhensible. On a fait beaucoup parler le Général après sa mort. Malraux, le premier, dans *Les Chênes qu'on abat*, publié en 1971, peu après le décès du héros du 18 Juin, a lancé cette idée d'un référendum pour «tenter le diable».

Or, il n'en est rien et l'historien Arnaud Teysier, dans son remarquable *De Gaulle, 1969*, a parfaitement saisi que le Général n'avait pas agi sur un simple «coup de tête» (1). On peut même affirmer cinquante ans après, avec la crise de la représentation politique, que cet épisode a même pris un sens nouveau. Le projet gaulliste de donner une meilleure expression à la «société» réapparaît sous une lueur très actuelle, tout comme ce recours direct au peuple, via le référendum, dont le Général avait été le restaurateur en 1958.



Des militants du «non» sur les Champs-Élysées, dans la nuit du 27 au 28 avril 1969, fêtent le résultat du référendum en brandissant des unes de journaux. - Crédits photo : STAFF / UPI / AFP

En surface, de Gaulle estime que le Sénat, pensé en 1875 par le duc de Broglie comme une chambre conservatrice pour contenir les foudres de l'Assemblée, et que Debré avait maintenu en 1958, a fait son temps. «Nous n'avons que faire d'une seconde assemblée politique, aurait-il déclaré dès 1963 à Alain Peyrefitte. C'est l'Assemblée qui maintenant fait contrepoids au président.»

Vision assez surprenante et erronée qui s'explique parce qu'à l'époque le Général estime qu'il convient de tout mettre en œuvre pour tenter de s'opposer au retour des «féodalités». C'est sa hantise depuis 1940. Ces «féodalités», ce sont ces élites politiques, financières, patronales, syndicales, mais aussi

«sociétales», qui ont capté la parole du pays en Mai 68, via certains intellectuels. Toute cette frange qui parle au nom de la République et ne se remet jamais en cause. De Gaulle veut trouver les moyens de donner la voix à une autre France.

Assurer une représentation plus large de la «société»

Mais il ne faut pas voir le projet de régionalisation et de réforme du Sénat comme la seule conséquence directe des événements de Mai 68. Certes, cette «crise de conscience et de civilisation», comme le dira Georges Pompidou dans *Le Nœud gordien* (1974), a eu une influence dans le désir du Général d'assurer une représentation plus large de la «société», au-delà des partis traditionnels.

De Gaulle a parfaitement saisi, mieux que ses amis et ses adversaires, le sens précis des événements. C'est parce qu'il est un homme d'une autre époque qu'il ne confond pas les cris de «révolution» avec ce qu'il appelle cette «illusion lyrique» qui, à gauche, n'est le plus souvent que la «forme tragique de la démission». Mais le Général ne se laisse pas non plus égarer, comme Pompidou et nombre de hauts fonctionnaires, par la course au «modernisme» que Mai 68 impliquerait selon eux.

Pour ce lecteur des grands auteurs du catholicisme social, notamment du *Correspondant*, si attachés à l'idée d'association, cette irruption de la société traduit bien autre chose. Un désir de dépasser l'«insatisfaction» provoquée par cet individualisme du «laisser-faire», hérité de la révolution industrielle.

De Gaulle n'a jamais été un adversaire de l'économie de marché mais il n'en est pas, non plus, un thuriféraire. Il n'a jamais cru à l'autorégulation de la société, à l'inverse du libéralisme radical et du darwinisme social des Anglo-Saxons. Comme les grands maîtres de la III^e République, les Durkheim, les Léon Bourgeois, les Bouglé, qui ont pensé le libéralisme républicain dans le cadre de la «société», et non seulement de l'individu, de Gaulle croit à la solidarité, à ce «quasi-contrat» dont parlait Duguit, et il sera à l'origine des grandes lois de 1945 qui n'ont pas été seulement imposées, comme le prétendent abusivement certains, par les communistes.

Une «infirmité morale»



Des mineurs déposent leur bulletin de vote lors du référendum, le 27 avril 1969, à Lille. - Crédits photo : STAFF / AFP

Il le dit dans ses Mémoires d'espoir, qui sont un peu son «testament politique». Le Général déplore une «infirmité morale» dans le capitalisme, car il relègue le travailleur au rang de simple «instrument». Ce constat est autant celui du catholicisme social que du républicanisme français. «La racine du mal, disait déjà Durkheim, est l'absence de "fondation morale" et le problème soulevé est celui de la restauration d'une foi collective.» De Gaulle entend y répondre par une meilleure association du capital et du travail ; c'est ce qu'il a appelé d'un mot qui suscitait la perplexité de nombre de ses soutiens, dont Pompidou, la «participation». Une sorte de transposition, selon lui, dans la vie sociale de ce qu'a été le référendum pour la vie politique.

En pleine crise de Mai 68, Charles de Gaulle avait envisagé de soumettre au référendum - qu'il retira finalement pour dissoudre l'Assemblée - un projet sur la «rénovation universitaire, sociale et économique», dans lequel il prévoyait notamment d'établir, au niveau de l'entreprise, une

«participation» qui prendrait trois formes: intéressement des salariés aux résultats, information sur la marche de l'entreprise, possibilité de faire connaître les propositions des salariés et de les faire prendre en compte. Au niveau régional, elle devait permettre la présence, dans les futurs conseils régionaux, aux côtés des élus, des organismes appelés à jouer un rôle dans le développement de la région.

Georges Pompidou croyait peu à ces projets. Les relations se sont tendues après son renvoi en juillet 1968 et la gestion bizarre de la triste affaire Markovic est venue aggraver la situation. Le dauphin blessé a fait acte de candidature à Rome, en janvier, laissant penser que la séquence de l'après-gaullisme était ouverte, ce que l'entourage du Général a très mal pris, le vieux Connétable précisant qu'il entendait remplir son mandat «jusqu'à son terme», c'est-à-dire en 1972.

Est-ce pour se convaincre qu'il conservait la faveur des Français que le Général décida finalement de leur soumettre, en ce printemps 1969, ces deux projets proposant de constitutionnaliser la création des «régions» et de réformer le Sénat en fusionnant cette seconde Chambre avec le Conseil économique et social, pour créer «une assemblée unique, des représentants des collectivités locales et des représentants des diverses catégories d'intérêts»?

L'erreur de Charles de Gaulle fut de n'avoir pas été assez clair dans le but qu'il poursuivait.

L'erreur de Charles de Gaulle fut de n'avoir pas été assez clair dans le but qu'il poursuivait. Lui qui ne cessait de dire que la communication présidentielle devait reposer sur un principe simple - «Il faut que le peuple comprenne et y voie clair» - ne sut pas expliquer suffisamment pourquoi il liait la réforme du Sénat et la régionalisation.

Les deux réformes ne sont pas de la même ampleur, y compris sur le plan procédural. Le recours à l'article 11 (référendum direct) suffisait pour le projet de régionalisation, qui ne visait pas à décentraliser mais plutôt à déconcentrer, en laissant tout dans la main des nouveaux préfets de région. De Gaulle craint trop la résurgence des «féodalités» pour se laisser aller à ces logiques décentralisatrices qui ne verront le jour qu'à partir des lois de 1982.

Le Général veut redonner voix à la société mais certainement pas recréer une caste de notables provinciaux dépensiers. C'est le drame français depuis Richelieu. Tout ce qu'il y a de grand s'est fait par l'État central, et non par une «France des provinces», rêvée encore par Maurras et Vichy. La République a besoin d'unité et d'indivisibilité et de Gaulle n'avait aucune hésitation sur ce point. L'idée de parler comme aujourd'hui des «territoires» aurait constitué de son point de vue une hérésie: «Une région n'a pas de territoire ; seule la Nation en a un», avait-il dit à son ministre Jean-Marcel Jeanneney.

La réforme du Sénat qui, après la fusion avec le Conseil économique et social, devait devenir «organiquement consultatif», tandis que le pouvoir législatif incomberait désormais à l'Assemblée nationale seule, était d'une autre ampleur que la régionalisation et le Général en caressait l'ambition au moins depuis le célèbre discours de Bayeux de 1946.

Il prévoyait alors d'introduire dans la deuxième Chambre «des représentants des organisations économiques, familiales, intellectuelles, pour que se fasse entendre, au-dedans même de l'État, la voix des grandes activités du pays». Le Général l'avait à nouveau laissé entendre lors sa conférence de presse du 30 janvier 1964, cette fameuse «constituante aux petits pieds»: «Sans doute, avait-il dit, l'évolution de la société française nous amènera-t-elle, en notre temps de progrès, de développement et de planification, à reconsidérer l'une de ses dispositions. Je veux parler de celle qui concerne le rôle et la composition du Conseil économique et social.» Mais personne n'y avait pris garde.

Une meilleure «représentation des intérêts»

Les questions de représentations économiques et sociales n'intéressaient guère à cette époque la France hédoniste de Johnny Hallyday et des yéyés. Pourtant, l'idée d'une meilleure «représentation des intérêts» taraudait de Gaulle. Cette perspective lui semblait l'ultime aboutissement de son projet constitutionnel, ce qui manquait à ses réformes de 1958 et 1962.

Aussi a-t-il décidé de soumettre sa réforme directement au référendum, comme en 1962, sans passer par la procédure classique de révision constitutionnelle de l'article 89 (supposant un vote préalable des deux chambres), ce qui suscita des critiques contre sa «monocratie plébiscitaire» (Marcel Prélot). Il est à noter cependant que certains grands juristes, comme le doyen Vedel, estimèrent que le précédent de 1962 (que Vedel avait condamné à l'époque) avait créé une «coutume constitutionnelle» et que le recours à l'article 11 était désormais licite (Le Monde du 22 décembre 1968).

La mobilisation des partis en faveur du non fut intense.

La mobilisation des partis en faveur du non fut intense. La gauche dénonça, comme le PCF, le caractère «antidémocratique» du projet et beaucoup n'y virent qu'une simple vengeance contre le Sénat de Gaston Monnerville, qui avait humilié le chef de l'État en parlant de «forfaiture» à propos du référendum de 1962.

Les centristes étaient pour cette raison fortement opposés à la réforme. Jean Lecanuet dénonça une «aventure», Alain Poher, le président du Sénat, parla d'une «erreur, une faute, une imprudence». Les Républicains indépendants étaient partagés, mais leur chef, Valéry Giscard d'Estaing, se prononça contre la réforme. VGE avait dit au Général que la liquidation du Sénat était une «erreur». D'après Arnaud Teyssier, ce dernier aurait reconnu qu'il avait «peut-être raison». Dans un tel contexte, le référendum paraissait bien mal engagé. De Gaulle mit sa démission dans la balance, ce qui accentua le caractère plébiscitaire du vote et contribua à sa chute.

Il faut toutefois aujourd'hui souligner la lucidité, pour ne pas dire le flair visionnaire, du Général. Certes, il s'est trompé sur le rôle du Sénat. La seconde chambre est devenue le dernier contrepoids efficace, comme la triste affaire Benalla l'a démontré, dans une architecture institutionnelle profondément déstabilisée par le quinquennat et l'inversion du calendrier. De Gaulle ne pouvait prévoir de telles dérives institutionnelles qui réunissent, depuis les années 2000, les errements combinés du présidentielisme et du parlementarisme.

Société écrasée

Certes, déjà, en mai 68, dans un article du Figaro du 5 juin 1968, Raymond Aron laissait-il entendre que la présidentialisation du régime, depuis 1962, risquait de se retourner contre son fondateur et, plus encore, contre ses successeurs, comme un monument trop ambitieux et trop lourd qui ensevelirait ses fidèles. Pour Aron, Mai 68 a été en partie la conséquence de ce régime semi-présidentiel, à l'exécutif trop puissant, ayant écrasé la société.

Il faut, par contraste, souligner la vision du Général dans son désir de donner un nouvel essor à l'expression de la société, sans céder à l'anarchisme de l'individu-roi.

La critique d'Aron s'inspire de l'école libérale de Tocqueville. Mais elle est toujours plus actuelle car cette sacralité du roi élu, l'oïnt du peuple, finit par étouffer la politique française, en centrant tout sur le locataire de l'Élysée, colosse aux pieds d'argile, tout puissant au sommet, sans réel contre-pouvoir, et fragilisé à la base par une société en pleine effervescence, sous la pression des réseaux sociaux (Web 2.0), d'une médiatisation-judiciarisation de la politique et d'une décentralisation centrifuge.



Michel Debré (à gauche), ministre des Affaires étrangères et partisan du «oui», et François Mitterrand, leader de la CIR et partisan du «non», s'opposent lors d'un débat sur Europe 1, le 23 avril 1969, à Paris. - Crédits photo : afp

Il faut, par contraste, souligner la vision du Général dans son désir de donner un nouvel essor à l'expression de la société, sans céder à l'anarchisme de l'individu-roi. S'il serait exagéré de le voir pressentir les mouvements «antipolitiques» qui questionnent aujourd'hui nos démocraties représentatives exténuées (le phénomène «gilets jaunes» n'étant qu'une

péripétie française d'une crise occidentale bien plus vaste), il semble avoir saisi la remise en cause de la représentation classique qui se profilait.

En ce sens, l'épisode le moins bien jugé de De Gaulle s'interprète autrement après cinquante ans. Dans sa conférence de presse du 31 décembre 1968, il proposait de remédier au «malaise moral» lié à «notre individualisme» par la «participation de tous à la marche de l'activité à laquelle ils contribuent, de telle façon que chacun soit dignement associé à ce qui se passe à son propre sujet et assume des devoirs en même temps qu'il fait valoir des droits».

Ce projet flou mais équilibré de 1969, s'écartant de l'idéologie contemporaine des droits illimités, sans revenir à la seule logique des devoirs, nous en dit long. Face à la cécité de l'esprit managérial animant les réformes actuelles, ce désir de donner plus de voix aux divers «intérêts» de la société, ce besoin de «fondation» dont parlait Durkheim, avait peut-être quelque chose de prophétique que les Français de 1969, alors, n'avaient pas saisi, mais qu'ils ressentent plus fortement aujourd'hui.

(1) Sur le sens de 1969, voir Arnaud Teyssier, *De Gaulle, 1969. L'autre révolution* (Perrin, 2019) ; voir aussi Jacques de Saint Victor et Thomas Branthôme, *Histoire de la République. Des origines à la V^e République* (Economica, 2018).

Lire aussi sur Gaulisme.fr

De mai 68 à avril 69
